



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CHER

Préfecture du Cher

Cabinet de la Préfète
Bureau de la Représentation
de l'État et de la
Communication

Bourges, le 29 août 2019

Affaire suivie par : VD
Tél. : 02 48 67 34 24
Courriel : pref-decorations@cher.gouv.fr

Déposer vos demandes de médaille en ligne
uniquement pour les candidats qui résident dans le département du Cher,
en suivant les consignes suivantes.

Cette dématérialisation se fonde sur les procédures simplifiées mises en place dans le Cher

Comment déposer une demande de médaille d'honneur régionale, départementale et communale en ligne ?

1) Prérequis informatique

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

2) Lien de la médaille demandée

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail [Démarches Simplifiées](#). Pour déposer une demande en ligne, utiliser **le lien ci-dessous**. (**Attention** : Pensez à vérifier que le candidat relève bien de cette médaille)

Pour la médaille régionale, départementale et communale :

L'employeur dépose la demande.

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal.

Cliquez sur le lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

1/5

www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant - CS60022 - 18020 Bourges Cedex - Tél : 02.48.67.18.18



@Prefet18



Préfet du Cher

3) Connexion au portail *Démarches Simplifiées*.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

La partie gauche
rappelle le nom de la médaille
et résume les conditions d'attribution

La partie droite
permet la connexion

The screenshot shows the website interface. On the left, there is a header with the logo and the text 'démarches-simplifiées.fr'. Below it is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité' and 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. The main heading is 'Médaille d'honneur Régionale, Départementale ou Communale - Collectivités'. Below this, there is a paragraph of text: 'Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal. C'est la nature des services...'. On the right side of the page, there is a 'Connexion' button and an 'Aide' dropdown menu. The main content area is titled 'Commencer la démarche' and contains three options: 1. 'Créer un compte démarches-simplifiées.fr' (highlighted with a red oval and labeled (1)). 2. 'J'ai déjà un compte' (highlighted with a red oval and labeled (2)). 3. 'S'identifier avec FranceConnect' (highlighted with a red box and labeled (3)), with a link 'Qu'est-ce que FranceConnect?' below it.

POUR LA PREMIERE CONNEXION,

Vous devez utiliser

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)
- soit FranceConnect (3)

Pour les connexions suivantes, vous pourrez utiliser :

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;
- soit FranceConnect (3)

4) Vérification de votre adresse courriel

Pour une création de compte ou une vérification de compte, Démarches-Simplifiées vous adressera directement un mail avec un lien d'activation.
N'oubliez pas d'aller voir dans vos spams



Avant d'effectuer votre démarche, nous avons besoin de vérifier votre adresse @

Ouvrez votre boîte email, et **cliquez sur le lien d'activation** dans le message que vous avez reçu.

Si vous n'avez pas reçu notre message, nous pouvons vous le renvoyer.

5) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est **le numéro de SIRET de l'employeur qui authentifie le dépôt du dossier.**

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

À gauche,
de vérifier à nouveau la médaille sollicitée et de connaître les conditions d'attributions

Pour lire la totalité du texte, utiliser l'ascenseur de l'écran

The screenshot shows the 'démarches-simplifiées.fr' website interface. At the top, there is a search bar for 'Numéro de dossier' and a 'Connecté.' status bar. The main content is divided into two columns. The left column features the French Republic logo and the text 'Médaille d'honneur'. Below this, there is a detailed description of the agricultural honor medal, including its purpose and the four levels of awards based on years of service. The right column is titled 'Identifier votre établissement' and contains a form with a text input field for 'Numéro SIRET à 14 chiffres' and a blue 'Valider' button. A red rounded rectangle highlights the entire right-hand form area.

A droite,
De saisir le numéro de SIRET de l'employeur puis De valider

4) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. **Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.**

demarches-simplifiees.fr Dossiers

Numéro de dossier

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.
Ces informations seront jointes à votre dossier.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Siret : 11001401600015
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1982
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014016
- Adresse : MINISTERE DE L INTERIEUR PARIS 8 PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

Pour changer de numéro de Siret

Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »

Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.